BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

DATE DE PUBLICATION : 10 novembre 2026

Denis BEAU, premier sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,
Vu la délégation de signature donnée par M. Emmanuel MOULIN, gouverneur, à M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 2 juin 2026,

DECIDE

Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Sophie MARTENOT, directrice générale des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Ressources humaines, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint au directeur général des Ressources humaines et de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Sophie MARTENOT à l'effet de ratifier le cahier mensuel des pensions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie MARTENOT, Mmes Carine JUPIN et Delphine MOREAU, adjointes à la directrice générale des Ressources humaines, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Ressources humaines, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Mmes Anne-Sophie MARTENOT, Carine JUPIN et Delphine MOREAU peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Ressources humaines.

Fait à Paris, le 10 novembre 2026

Denis BEAU